

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

Berger
Levraud

ID : 038-253804363-20251208-BS_2025_55-DE

Le 8 décembre 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2025/55

Objet : Développement d'applications spécifiques par le service SIT

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BREYTON Stéphanie à EYMERY Clémentine
	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
	MONIN Michelle
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à ESCARON Dominique
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	POZO Jean-Christophe à WOLFF Corine
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	MOLLIERE Denis

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix): 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Développement d'applications spécifiques par le service SIT

Conscients que les enjeux liées au numérique conditionnent fortement la compétitivité économique et la qualité du cadre de vie de nos territoires, les élus du Parc ont souhaité, dès le démarrage de la seconde charte du Parc, qu'une plateforme collaborative puisse être développée à l'attention des communes et des EPCI.

Le Parc a ainsi mutualisé au sein de son Système d'Information Territorial des référentiels communs foncier, urbanisme, PCRS

Le Parc a financé l'hébergement en datacenter et la sécurisation des données. Il a aussi assuré l'accompagnement des utilisateurs, à travers une hotline dédiée, des webinaires ou des formations sur site. Enfin, Il s'occupe de la mise à jour annuelle de ces référentiels communs.

Pour répondre aux demandes particulières de collectivités, le Parc a développé en interne quelques applications spécifiques (SPANC, urbanisme et foncier, gestion des voiries, etc.). Ces applications métier sont spécifiques à un groupe de communes ou à un EPCI.

Le développement de ces applications a nécessité :

- du temps de développement, d'accompagnement des utilisateurs, de mise à jour par les agents du service SIT du Parc,
- des espaces de stockage de données et leur sauvegarde (prestation externalisée par le Parc).

CONTEXTE ACTUEL

Le territoire du Parc n'échappe pas au contexte mondial de transition accélérée vers une société numérique, avec un développement soutenu des innovations en matière de services et d'usages numériques.

C'est pourquoi, la nouvelle charte du Parc (2023-2038) a fixé comme objectif de « renforcer la diffusion et la valorisation des fonctionnalités du Système d'Information Territorial ».

C'est dans ce cadre que le Parc a travaillé avec ses EPCI sur une application commune de gestion collaborative du réseau balisé de randonnée. Une convention avec les EPCI sera prochainement signée, qui précisera le rôle et le financement de chacun dans cette mutualisation.

En effet, cette application sera déployée sur la totalité du périmètre des EPCI, engendrant de ce fait une quantité importante de données à stocker, un temps important de mise à jour et de suivi, en sus du temps de développement à proprement dit.

PROPOSITION DE DECISION

Cette dernière expérience de mutualisation a mis en lumière la nécessité de délibérer sur un cadre commun, pour toutes les collectivités, lié au développement, maintien et mise à jour d'applications spécifiques, ainsi qu'au stockage des données et aux formations des utilisateurs nécessaires.

Ce cadre permettra au service SIT de pouvoir répondre de manière identique et équitable à chaque demande de développement ou de mise à jour d'application spécifique.

Cette réponse s'effectuera au travers d'une convention qui fixera le temps nécessaire au développement, à la maintenance, aux formations, ainsi qu'à l'hébergement des données, selon le barème suivant :

développement	coût jour du service SIT (600 €)
maintenance	coût jour du service SIT (600 €)
formations	coût jour du service SIT (600 €)
hébergement des données	coût lié au volume des espaces de stockage et coût de sauvegarde des données (actualisation indice Syntec)

Ainsi, s'agissant de développements spécifiques à certaines collectivités,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **Conclure des conventions particulières avec les collectivités pour ces développements spécifiques,**
- **Facturer, au travers de ces conventions, le temps passé par les agents du service SIT et le coût de stockage des données. Cette facturation s'effectuera sur :**
 - la base du temps de travail réellement passé,
 - le volume des espaces de stockage nécessaires au fonctionnement de l'application développée et le coût de sauvegarde des données (actualisation indice Syntec).
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, et notamment la signature des conventions particulières.**

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 09 DEC. 2025

